

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 juillet 2025 à 10h15 à Nyons**

Le Conseil communautaire, convoqué le 2 juillet 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil à l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies pour la séance du 8 juillet 2025.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 8 juillet 2025, le Conseil communautaire a été convoqué une nouvelle fois pour une séance le 15 juillet 2025 dans la salle du Conseil à Nyons. Le Conseil communautaire a alors pu délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne BARBANSON

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 38

Etaient présents : 32 (dont 1 suppléant)

DAYRE Thierry, GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, GARCIA Jean, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BARBANSON Fabienne, BERGER-SABATIER Martine, BOMPARD Marc, BOTTINI Monique, CARRERE Christian, COMBES Pierre, FERNANDES José, GIELLY Patricia, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, MONGE Alain, PENIGAUT Alexandre, PUSTOCH Alan, SOMAGLINO Claude, THIRIOT Christian, VIARSAC Roger, CHAPPON Gérard

Etaient absents ou excusés : 59

ACHAT Ginès, BALDUCHI Monique, BOMPARD Jérôme, BONNEFOY Martial, BONTOUX Géraud, BOREL Sylvie, BREDY Muriel, CAHN Philippe, CHAREYRE Laurent, CHARRASSE Daniel, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Rémy, CLEMENT Augustin, CONIL Denis, CORNILLAC Christian, DONZE André, DUC Brigitte, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FAREL Annelise, FEUILLAS Annie, FOUGERAS Lionel, FRACHINOUS Alain, GARNERO Sylvie, GAUTHIER Eliane, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GREGOIRE Jean-Luc, GRONCHI Yoann, GROSS François, HAIM Juliette, HAMARD Marc, LABROT Alain, LAFFITTE Didier, LAURENT Marie-Christine, LOUPIAS Aurélie, LYOBARD Eric, MATHIEU André, MORIN Gilbert, NICOLAS Jean-Louis, NIVON Jacques, PELACUER Jean-Marc, PEZ Gérard, PILOZ Odile, POUYET Stéphanie, QUARLIN Mireille, RAVOUX Gilles, ROUSSELLE Didier, ROUSSIN Christine, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, TACUSSEL Odile, TATONI Thierry, TEULADE Christian, TREMORI Michel, TRUPHEMUS Gérard

Excusés ayant donné procuration : 6

SALIN Olivier donne procuration à PENIGAUT Alexandre, AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à COMBES Pierre, BOUNIN Florence donne procuration à BOTTINI Monique, CHAMBON Claude donne procuration à GARCIA Jean, MONIER Marie-Pierre donne procuration à DAYRE Thierry, TEISSEYRE Isabelle donne procuration à LANTHEAUME Pascal

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur : Christelle RUYSSCHAERT

Transition Ecologique

113-2025 Convention de partenariat global Territoire d'Énergie Drôme SDED (TE 26)

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial et de sa démarche « Climat Baronnies » fédératrice, la CCBDP affirme son rôle de coordinateur pour la mise en œuvre de son plan d'actions avec notamment l'axe stratégique n° 6 « Développer les ENR et tendre vers la sobriété énergétique ».

La construction d'une politique de transition énergétique sur un territoire nécessite l'implication de tous les acteurs. Ainsi, alors que l'intercommunalité coordonne les projets et actions liés à la planification de la transition écologique au travers notamment la mise en œuvre du PCAET, TE 26 intervient en appui ou en centre de ressources à l'échelle du Département de la Drôme, en lien ou en relai des structures départementales, régionales et nationales qui contribuent au pilotage de la planification écologique.

Que ce soit dans la réalisation d'une étude et/ou schéma directeur des énergies renouvelables (SDER) par exemple, ou de tout autre document de planification, l'objectif poursuivi de cette convention partenariale réside dans le fait que les parties coordonnent étroitement leurs actions de façon à construire une vision prospective partagée et un projet évolutif qui intègre les différents axes de travail engagés par l'un ou l'autre des deux partenaires. La signature de la déclaration d'engagement que Madame la Présidente de TE26 a réalisé, sur invitation de la CCBDP pour le lancement de « Climat Baronnies », en est la traduction d'une volonté commune.

A travers cette convention, la CCBDP et TE 26 s'engagent à mettre à disposition réciproquement leurs compétences (autorité organisatrice, aménagement de l'espace, urbanisme...) dans l'élaboration et la mise en œuvre des différents projets de planification énergétique.

La présente convention vise à définir les axes de travail, les engagements et les rôles respectifs des cocontractants.

Les modalités du partenariat portent sur des partages d'expérience et une montée en compétence dans les cadres suivants :

- la Commission paritaire énergie ;
- le groupe de travail transition écologique et énergétique Drôme-Ardèche (GT TEE 26-07) ;
- l'utilisation de l'outil PROSPER pour centraliser les données de PCAET à l'échelle de la Drôme ;
- la réalisation d'un tableau de bord annuel par EPCI (données et indicateurs).

Afin d'inciter l'EPCI à élaborer des documents de planification énergétique territoriale, TE 26 pourra apporter une aide financière à ces démarches dans la limite d'un montant maximum de 20 000 € par projet.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la délibération de la CCBDP n°235-2024 du 17 décembre 2024 approuvant le projet définitif du PCAET des Baronnies en Drôme Provençale ;

Vu les compétences statutaires du Syndicat Départementale d'Energies de la Drôme (Territoire d'Énergie Drôme, SDED) ;

Considérant que conformément à ses obligations, la CCBDP s'est engagée dans la mise en œuvre d'un PCAET depuis l'approbation du Conseil communautaire ;

Considérant que le PCAET constitue le document stratégique de l'engagement de la CCBDP pour la mise en œuvre de sa politique de transition énergétique à travers l'axe stratégique n° 6 « Développer les ENR et tendre vers la sobriété énergétique » en lien avec le projet de territoire ;

Considérant que cette convention partenariale a pour objectif que les parties coordonnent étroitement leurs actions de façon à construire une vision prospective partagée et un projet évolutif qui intègre les différents axes de travail engagés par l'un ou l'autre des deux partenaires ;

Afin d'inciter l'EPCI à élaborer des documents de planification énergétique territoriale, TE 26 pourra apporter une aide financière à ces démarches dans la limite d'un montant maximum de 20 000 € par projet et d'un pourcentage maximum de 50 % du coût du projet.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la convention de partenariat global de Territoire d'énergie Drôme SDED (TE26) ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat avec TE26, ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre de cette action.

La Secrétaire de séance,
Fabienne BARBANSON



Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 21/07/2025

Mise en ligne le : 21/07/2025

Ampliation à :